



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU JEUDI 26 MARS 2026**

L'an deux mil vingt six, le jeudi 26 mars à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le 6 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

**CONSEILLERS PRESENTS** : MM. Jean-Claude DUFOSSEY, David PITARD, Elise COUTURIER, Marcel COUTURIER, Dominique LANGER, Vincent THIERRY, Martine LE MERCIER, Marie-Paule PLANTAIN, Philippe MORIN, Emmanuelle GARAGNANI, Nadine JOSSE, Vincent DUPUIS, Virginie BARBEY, Noël PIETON, Aurélie ARNOLD

**CONSEILLERS ABSENTS** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. David PITARD

Le quorum étant atteint (15/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

***Ordre du jour :***

1. Fixation des indemnités des élus
2. Délégations au Maire
3. Désignation des représentants communaux dans les syndicats
4. Composition des instances communales obligatoires (appel d'offres, impôts, contrôle liste électorale)
5. Création et composition des commissions communales facultatives
6. Questions diverses

*Séance du 26 mars 2026***1. Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints***Db 2026-03-26.01*

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 et l'élection du maire et de 3 adjoints

Vu les arrêtés municipaux du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-23 et L.2123-24 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints

Vu la population totale du Fidelaire authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit 1049 et le taux maximal de la strate 1000 à 3499 habitants applicable à la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027 d'une valeur actuelle de 4 110.52 €, soit 55.70 % pour les maires et 21.38 % pour les adjoints

Vu la demande de Monsieur Le Maire de fixer pour lui et les adjoints des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous,

soit au taux de 24.32 % pour le maire et 12.89 % pour les adjoints

**Le conseil municipal décide à la majorité absolue (11 pour 4 non votants)**

- de fixer, à compter du 26 mars 2026 le montant des indemnités de fonctions pour le maire, au taux de 24.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et pour chaque adjoint au taux de 12.89 %
- de ne pas leur faire bénéficier automatiquement de l'actualisation de cet indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

**2. Délégations au Maire***Db 2026-03-26.02*

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. Le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des votants** (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) de charger Le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation,

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions**, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus

*Séance du 26 mars 2026*

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

27° De procéder, dans la limite d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

**3 & 4 Désignation des représentants communaux dans les syndicats et commissions obligatoires****Db 2026-03-26.03.1 DELEGUES AU SIVOS 2000 DU PAYS D'OUCHE**

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire 2000 du Pays d'Ouche, il doit être procédé à l'élection de 4 délégués titulaires et 1 suppléant qui siégeront au Comité Syndical

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 5 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret,

**Le conseil municipal désigne par 15 voix pour :**

**Titulaires**

NOM..... : **DUFOSSEY**  
PRENOM.. : **Jean-Claude**

NOM..... : **COUTURIER**  
PRENOM.. : **Élise**

NOM..... : **COUTURIER**  
PRENOM.. : **Marcel**

NOM..... : **DUPUIS**  
PRENOM.. : **Vincent**

**Suppléant**

NOM..... : **LE MERCIER**  
PRENOM.. : **Martine**

**Db 2026-03-26.03.2 DELEGUES AU SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)**

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaires et d'un suppléant pour siéger au sein du comité syndical

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret,

**Le conseil municipal désigne par 15 voix pour :**

**Titulaire**

NOM..... : **MORIN**  
PRENOM.. : **Philippe**

**Suppléant**

NOM..... : **DUFOSSEY**  
PRENOM.. : **Jean-Claude**

*Séance du 26 mars 2026***Db 2026-03-26.03.3 DELEGUE A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Monsieur Le Maire explique que depuis 2016, c'est le maire qui procède aux inscriptions et radiations de la liste électorale à la place de la commission administrative qui a été supprimée.

Il revient à une commission dite de contrôle de s'assurer de la régularité de la liste électorale et de vérifier les inscriptions et radiations opérées par le maire.

Dans les communes, où une seule liste siège au sein du conseil, elle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau et volontaire,
- un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner**

Madame Nadine JOSSE comme représentante du conseil municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

L'administration et le Tribunal désigneront prochainement leur délégué.

**Db 2026-03-26.03.4 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire sur les dispositions d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 et de l'article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres, comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Vu les candidatures présentées, à savoir :

Titulaires.... : MM. David PITARD, Élise COUTURIER, Marcel COUTURIER

Suppléants : MM. Emmanuelle GARAGNANI, Virginie BARBEY, Philippe MORIN

**Le conseil municipal décide à l'unanimité** de ne pas procéder au vote à bulletin secret et d'élire les personnes ci-dessus.

**Db 2026-03-26.03.5 Nomination d'un correspondant incendie et secours**

*Vu le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours*

*Vu les missions principales de ce correspondant, qui sont de :*

- ✓ *De participer à l'élaboration et modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune*
- ✓ *De concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde*
- ✓ *De concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive*
- ✓ *De concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune*
- ✓ *d'informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence*

*Séance du 26 mars 2026*

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame Élise COUTURIER, 2<sup>e</sup> adjointe, pour remplir cette mission à la place de M. PITARD, qui avait été désigné précédemment.

**Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la nomination de Madame Elise COUTURIER, 2<sup>e</sup> adjointe, comme correspondant incendie et secours.**

**Db 2026-03-26.03.6 Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique**

Vu la délibération n°2023-10-04 du 19 octobre 2023 décidant de l'adhésion de la commune du Fidelaire au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique pour la compétence « services et outils numériques »

Conformément aux statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du collège des représentants des commune

Vu l'installation du nouveau conseil municipal du Fidelaire en date du 20 mars 2026

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :**

Monsieur David PITARD, conseiller municipal, en tant que représentant de la commune du Fidelaire auprès du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique.

**Db 2026-03-26.03.7 Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur Le Maire explique que dans chaque commune, un correspondant défense doit être désigné parmi les élus.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026 et l'installation du nouveau conseil le 20 mars 2026, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Monsieur Marcel COUTURIER est candidat

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Désigne, à l'unanimité,**

Monsieur Marcel COUTURIER, en tant que correspondant défense de la commune du Fidelaire

**Db 2026-03-26.03.8 Désignation d'un référent forêt/bois**

L'Union Régionale des Collectivités FORestières (URCOFOR) de Normandie, chargée, par la Région Normandie, de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois demande que soit désigné au sein du conseil municipal un tel représentant voire deux (le 2<sup>e</sup> étant facultatif).

Il sera destinataire d'informations régulières et pourra faire bénéficier la commune de conseils avisés sur les thématiques forestières.

Monsieur Le Maire souhaite être ce délégué accompagné de Monsieur Marcel COUTURIER, adjoint

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité,**

Messieurs Jean-Claude DUFOSSEY et Marcel COUTURIER, « référents forêt-bois » auprès de l'Union Régionale des Collectivités FORestières de Normandie (URCOFOR) située à Vatteville la Rue, qui est une association loi 1901.



Séance du 26 mars 2026

**5. Création et composition des commissions facultatives**

Db 2026-03-26.05

Vu l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Vu l'article L 2121-22 du CGCT, par lequel, le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que le maire est président de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé d'instaurer 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

**le Conseil Municipal, décide**

- d'accepter les 9 commissions municipales proposées dans le tableau ci-joint
- de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation des membres au sein de ces commissions
- d'élire les personnes inscrites dans le tableau ci-joint des commissions.

| PRENOM      | NOM        | Aide sociale<br>Numérique | Batiments<br>Commerce | Cimetière<br>Église | INFO/PRESSE<br>COMMUNIC | ENVIRONNT<br>CHEMINS | Fetes/<br>Commémorati<br>ons | Finances | Sport/Éducation/<br>Culture | Urbanisme/<br>PLU/ Voirie |
|-------------|------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|----------|-----------------------------|---------------------------|
| Jean-Claude | DUFOSSEY   | X                         | X                     | X                   | X                       | X                    | X                            | X        | X                           | X                         |
| David       | PITARD     |                           | X                     |                     |                         |                      |                              | X        |                             |                           |
| Élise       | COUTURIER  | X                         | X                     |                     | X                       |                      | X                            | X        |                             | X                         |
| Marcel      | COUTURIER  |                           | X                     |                     |                         | X                    | X                            | X        | X                           |                           |
| Vincent     | THIERRY    |                           |                       |                     | X                       | X                    |                              | X        |                             |                           |
| Dominique   | LANGER     |                           |                       |                     |                         |                      |                              | X        | X                           |                           |
| Martine     | LE MERCIER | X                         | X                     | X                   | X                       |                      | X                            |          |                             |                           |
| Marie-Paule | PLANTAIN   |                           |                       | X                   |                         | X                    | X                            |          |                             |                           |
| Philippe    | MORIN      |                           | X                     |                     |                         |                      |                              |          | X                           | X                         |
| Emmanuelle  | GARAGNANI  |                           | X                     |                     |                         |                      |                              |          | X                           |                           |
| Nadine      | JOSSE      |                           | X                     | X                   |                         |                      |                              |          |                             | X                         |
| Vincent     | DUPUIS     |                           |                       |                     |                         | X                    |                              |          | X                           |                           |
| Virginie    | BARBEY     |                           | X                     | X                   |                         | X                    | X                            |          |                             |                           |
| Noël        | PIETON     |                           |                       | X                   |                         | X                    |                              |          | X                           |                           |
| Aurélie     | ARNOLD     |                           |                       |                     |                         | X                    |                              |          |                             |                           |
| Régine      | LEGRAND    | X                         | X                     | X                   |                         |                      |                              |          |                             | X                         |
| Nicolas     | CANU       |                           |                       |                     |                         |                      | X                            |          |                             |                           |
| Nombre      | TOTAL      | 3+1                       | 9+1                   | 6+1                 | 3+1                     | 7+1                  | 6+1                          | 5+1      | 6+1                         | 4+1                       |

*Séance du 26 mars 2026***6. Questions diverses**

Mercredi 15 avril 14 heures : préparation du budget

Jeudi 23 avril 19 h : vote du budget primitif

Périodicité des réunions : 3<sup>e</sup> jeudi du mois

Manifestations : Souhaitable que les conseillers assistent aux diverses manifestations et donnent un coup de main. Un planning annuel va être réalisé dans ce sens.

Dimanche 5 avril : salon des Auteurs. Rendez-vous est donné le samedi 4 pour préparer la salle. Le vernissage est à 11 h le dimanche et la salle sera à ranger le dimanche à 18h.  
V. THIERRY se propose d'effectuer un mini reportage après chaque manifestation.

Lampadaire rue Mare la Ville : dysfonctionnement signalé par N. PIETON. Team Réseaux, chargée de la maintenance va passer demain. Le problème devrait donc être réglé.

Etude sur les contrats EDF : rendez-vous est pris avec Mme FIGUEIREDO d'Enedis le vendredi 3 avril en mairie afin de pouvoir utiliser l'application « Mesures ». L'objectif est de pouvoir constater les pics de consommation afin d'ajuster les puissances d'abonnement.

Groupe Whatsapp : Vincent THIERRY propose de créer un groupe sur ce réseau social pour l'ensemble des conseillers. L'assemblée est d'accord.

Tas d'herbe parcelle près du cimetière : question de Virginie BARBEY PAGES. C'est un terrain communal et les tontes d'herbe de la commune y sont stockées. Voir pour évacuer l'herbe ailleurs

Mare Buhot : Question de Virginie BARBEY. Vient d'être taillé autour et déchets de celle-ci laissés sur place. A voir.

Frelons asiatiques : Vincent THIERRY propose qu'une publication soit effectuée pour mettre des pièges. Ce sera fait via panneau pocket et page facebook.

Travail du TIG : Marcel COUTURIER souligne la qualité du travail réalisé par le tigiste.

L'ordre du jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant plus de question,

La séance est levée à 20h41.

Le Maire  
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance  
David PITARD

**SEANCE DU 26 MARS 2026 A 19 H****1. Délibérations : n° ordre et objet**

|                 |     |                                                                     |
|-----------------|-----|---------------------------------------------------------------------|
| 2026-03-26-01   | 5.6 | Fixation des indemnités du maire et des adjoints                    |
| 2026-03-26-02   | 5.4 | Délégations au Maire                                                |
| 2026-03-26-03.1 | 5.3 | Election de délégués au sein du SIVOS 2000 du Pays d'Ouche          |
| 2026-03-26-03.2 | 5.3 | Election de délégués au SIEGE                                       |
| 2026-03-26-03.3 | 5.3 | Délégués à la commission de contrôle de la liste électorale         |
| 2026-03-26-03.4 | 5.3 | Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres              |
| 2026-03-26-03.5 | 5.3 | Nomination d'un correspondant incendie et secours                   |
| 2026-03-26-03.6 | 5.3 | Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique |
| 2026-03-26-03.7 | 5.3 | Nomination d'un correspondant défense                               |
| 2026-03-26-03.8 | 5.3 | Désignation d'un référent forêt/bois                                |
| 2026-03-26-05   | 5.3 | Création et composition des commissions facultatives                |

**2. Liste des membres présents**

|              |             |            |             | <b>Présent</b> | <b>Pouvoir à</b> |
|--------------|-------------|------------|-------------|----------------|------------------|
| Monsieur     | Jean-Claude | DUFOSSEY   | Maire       | X              |                  |
| Monsieur     | David       | PITARD     | 1er Adjoint | X              |                  |
| Madame       | Elise       | COUTURIER  | 2è Adjointe | X              |                  |
| Monsieur     | Marcel      | COUTURIER  | 3è Adjoint  | X              |                  |
| Monsieur     | Dominique   | LANGER     | C M         | X              |                  |
| Monsieur     | Vincent     | THIERRY    | C M         | X              |                  |
| Madame       | Martine     | LE MERCIER | C M         | X              |                  |
| Madame       | Marie-Paule | PLANTAIN   | C M         | X              |                  |
| Monsieur     | Philippe    | MORIN      | C M         | X              |                  |
| Madame       | Emmanuelle  | GARAGNANI  | C M         | X              |                  |
| Madame       | Nadine      | JOSSE      | C M         | X              |                  |
| Monsieur     | Vincent     | DUPUIS     | C M         | X              |                  |
| Madame       | Virginie    | BARBEY     | C M         | X              |                  |
| Monsieur     | Noël        | PIETON     | C M         | X              |                  |
| Madame       | Aurélie     | ARNOLD     | C M         | X              |                  |
| <b>TOTAL</b> |             |            |             | <b>15</b>      |                  |

Le Maire  
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance  
David PITARD